

**ACCEPTÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à distance sur la plateforme TEAMS, **le mardi 23 février 2021 de 17 h à 21 h.**

**Présences par TEAMS :** Mmes Katerine Roy, présidente, Valérie Gagnon, vice-présidente, MM. Philippe Grenier, Étienne Paradis et Jean-François Paradis, membres parents; Mmes Anny Bélanger, Claudia Cyr, Claudie Potvin, Annie Léveillé et Magali Com, membres du personnel; Mmes Marie-Victoria Dorimain, Violaine Franchomme-Fossé, MM. Christian Bibeau, Frank Meunier et Olivier Roberge, membres de la communauté; Mme Viviane Guimond, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote; M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration et Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives.

**Présences en personne** à la salle multifonctionnelle du Centre administratif au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke : MM. Donald Landry, secrétaire général et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

### **Quorum de la séance**

Le quorum est constaté à 17 h.

#### **1.0 Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel des règles de fonctionnement du CA**

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

#### **2.0 Démission d'un membre du Conseil d'administration, nomination et assermentation**

##### **CA 2021-011**

Mme Marie-Douce Provencher, membre du personnel enseignant, a remis sa démission en sa qualité de membre du Conseil d'administration (CA) du CSSRS, en transmettant un écrit au secrétaire général, personne habileté à recevoir la démission d'un membre du CA (art.175.8, al.1 de la *Loi sur l'instruction publique*).

Cette démission a pris effet à la date de transmission de l'écrit, soit le 24 janvier 2021. En application des dispositions textuelles, le secrétaire général est tenu de transmettre l'écrit au CA du CSSRS à la première séance qui suit (art.175.8, al. 3 de la *LIP*).

Selon l'article 175.11 de la *LIP*, une vacance à un poste de membre du personnel au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par un membre substitut préalablement désigné à cette fin ou, à défaut, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

Attendu que Mme Magali Com a été désignée substitut du membre du personnel enseignant lors du processus général de désignation des membres du CA, en octobre 2020.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu :

- d'accepter la démission de Mme Marie-Douce Provencher;
- de nommer Mme Magali Com à titre de membre du personnel du Conseil d'administration du CSSRS pour la durée non écoulée du mandat de deux ans;
- de demander au directeur général d'assermenter Mme Com en vertu de l'article 143.3 de la *LIP*;
- de nommer Mme Com sur le Comité de gouvernance et d'éthique en remplacement de Mme Provencher.

Chacun des membres du Conseil d'administration qui ne l'ont pas déjà fait est invité à se présenter à tour de rôle.

### **3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 8 décembre 2020**

#### **CA 2021-012**

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Philippe Grenier, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 8 décembre 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

### **4.0 Adoption de l'ordre du jour**

#### **CA 2021-013**

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 23 février 2021.

### **5.0 Formation en ligne des membres du CA**

Un lien a été transmis par courriel aux membres pour l'inscription à des suivis de groupe en ligne.

**Les points 6.0 et 7.0 sont inversés, séance tenante.**

### **7.0 Rapport annuel - 2019-2020**

#### **CA 2021-014**

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de service scolaire prépare et adopte un rapport annuel qu'il rend public et transmet au ministre de l'Éducation (art. 220).

Une fois adopté, le rapport annuel est déposé sur le site du CSSRS au [www.csrs.qc.ca](http://www.csrs.qc.ca).

Sur la proposition de Mme Magali Com, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2019-2020.

### **6.0 Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020**

#### **CA 2021-015**

Attendu que les états financiers au 30 juin 2020 ont été préparés par le Service des ressources financières et du transport scolaire et ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

Attendu que les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2020 ont été présentés au Comité de vérification lors de la rencontre du 17 février 2021.

Sur la proposition de M. Jean-François Paradis, il est unanimement résolu de recevoir les états financiers du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour l'année financière 2019-2020, le tout selon le dossier 4-56-002 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

### **Souper**

Pause pour le souper.

### **8.0 Renouvellement de la reconnaissance du projet particulier en arts et musique – Sacré-Cœur (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026)**

#### **CA 2021-016**

Attendu les dispositions des articles 240 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Attendu la résolution du Conseil d'établissement de l'école du Sacré-Cœur adressée à la Direction générale de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

Attendu que ce projet a existé à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke depuis 1972 et à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke et au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke jusqu'à ce jour et que les parents souhaitent fortement son maintien;

Attendu que les consultations prévues auprès des enseignants et du Comité de parents ont été menées.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu :

De demander au ministre de l'Éducation de renouveler pour l'école du Sacré-Cœur son projet particulier de classes d'arts et musique au primaire pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

**Le point 11.0 est devancé, séance tenante.**

### **11.0 Règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS-REG-2020-02)**

#### **CA 2021-017**

Lors de la séance du 20 octobre dernier, le *Règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke* a été adopté à l'unanimité en suggérant quelques modifications, notamment en introduisant les valeurs et comportements attendus (CA 2020-005).

Considérant que d'autres éléments à ajouter ont été envisagés et qu'il est préférable que les membres puissent donner leur accord sur ces ajouts, une nouvelle version du document est soumise au Conseil d'administration avant sa publication.

Sur la proposition de Mme Claudie Potvin, il est unanimement résolu d'adopter et de publier la nouvelle version du *Règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke* (CSSRS-REG-2020-02).

## **9.0 Parole du public**

M. François Hotte, président du Conseil d'établissement de l'école de la Croisée, questionne le Conseil d'administration et la Direction générale concernant la capacité d'accueil de l'école considérant la possible augmentation de clientèle et la présence d'un point de services TSA.

## **10.0 Informations du directeur général**

M. Christian Provencher informe les membres du CA sur les sujets suivants :

- PEVR – Plan engagement vers la réussite
- Informations
  - Nouvelles mesures de soutien du MEQ
  - Entrevues virtuelles
  - Test de plomb dans l'eau
  - Qualité de l'air
  - Services de garde d'urgence
  - Événement avec la FCSSQ
- Reddition de comptes du DG, 28 novembre 2020 au 12 février 2021

## **12.0 Adoption de la Politique sur l'allocation de présence des membres du Conseil d'administration et le remboursement de certains frais (CSSRS-POL-2020-01)**

### **CA 2021-018**

L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* précise que les « membres du conseil d'administration du centre de services scolaire ne sont pas rémunérés », mais que, par ailleurs, « ils ont droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions » et que cette « allocation et ce remboursement sont à la charge du centre de services scolaire ».

En complément, le gouvernement du Québec a fixé par décret, le 7 octobre 2020, les différents seuils des allocations et des frais remboursables.

Malgré ces encadrements législatifs, le CA doit prendre quelques décisions locales, notamment quant à l'inclusion ou non du représentant du personnel d'encadrement pour les allocations ou sur l'application de l'allocation de déplacement prévue pour assister aux séances du CA.

Afin d'orienter les réflexions, le Comité de gouvernance et d'éthique a été consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et transmet ses recommandations aux membres du CA.

L'adoption de cette politique permettra, par ailleurs, l'abrogation de la *Politique de gestion du budget du Conseil des commissaires* (CSSRS-POL-2010-03).

Sur la proposition de M. Olivier Roberge, il est unanimement résolu :

- d'adopter la *Politique sur l'allocation de présence des membres du Conseil d'administration et le remboursement de certains frais* (CSSRS-POL-2020-01);
- d'abroger la *Politique de gestion du budget du Conseil des commissaires* (CSRS-POL-2010-03).

### **13.0 Parole des membres du CA**

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

### **14.0 Levée de l'assemblée**

À 19 h 26, sur la proposition de Mme Magali Com, il est unanimement résolu de lever la séance.

### **15.0 Évaluation de la rencontre par les membres du CA**

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

---

**Katerine Roy,**  
**Présidente**

---

**Donald Landry,**  
**Secrétaire général**